



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/COM.1/69
23 décembre 2004
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Neuvième session
Genève, 14-18 mars 2005
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, NOTAMMENT
SUR LE SUIVI DE L'APRÈS-DOHA**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément au paragraphe 10 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours effectué à sa dix-neuvième session extraordinaire (tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations que la Commission a formulées à son intention à sa huitième session (tenue du 9 au 13 février 2004). Le texte en italiques est celui des recommandations et conclusions concertées.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ.....	1 – 11	3
II. PRODUITS DE BASE.....	12 – 28	8
III. SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA ET ACCESSION À L'OMC.....	29 – 41	13
IV. COMMERCE DES SERVICES.....	42 – 50	20
V. PRÉFÉRENCES, COMMERCE SUD-SUD ET ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX.....	51 – 58	22
VI. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS.....	59 – 60	25

I. ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse des politiques axée sur le développement, de renforcement de la confiance et de formation de consensus, d'échange d'expériences et d'informations, et de renforcement des capacités en s'intéressant, notamment, aux conditions d'entrée et d'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement, y compris les produits de base¹. Ce faisant, elle devrait tenir compte, le cas échéant, des travaux déjà effectués ainsi que des compétences et de l'expérience acquises. Elle devrait examiner les obstacles tarifaires et non tarifaires, notamment les obstacles techniques et autres conditions d'entrée sur les marchés (telles que les mesures internes pouvant faire obstacle au commerce), qui entravent le commerce, en étant particulièrement attentive à ceux qui sont préjudiciables aux exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux, au besoin avec d'autres organisations internationales, sur les facteurs qui influent sur la compétitivité des pays en développement, notamment la structure des marchés internationaux et les pratiques anticoncurrentielles.

1. *Mesures prises:* Dans le contexte de la onzième session de la Conférence et de la Semaine commerciale de Rio, organisée en préparation de la Conférence², le secrétariat a convoqué une réunion d'experts sur la *compétitivité à l'exportation des pays en développement* et rédigé un document de travail intitulé «Export performance and its determinants: Supply and demand constraints»³. Les principaux aspects des politiques intéressant la compétitivité à l'exportation qui ont été examinés ont été les suivants: comment accroître la capacité de production, comment obtenir une plus grande diversification au moyen de la valeur ajoutée, et les conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés. Ces aspects étaient influencés par des facteurs intérieurs et extérieurs, dont l'importance relative variait selon les pays et les secteurs. Les experts ont souligné combien il était important: de créer un bon climat d'investissement et d'attirer des IED propices au développement; de renforcer la capacité de production et la compétitivité par des politiques équilibrées et favorables au niveau macroéconomique, au niveau sectoriel et au niveau des entreprises; de concilier objectifs publics et objectifs privés dans un cadre général d'approfondissement du développement en resserrant la collaboration entre les parties intéressées; et de bien gérer l'intégration dans l'économie mondiale. Un important enseignement du succès de certains pays était que les pays en développement eux-mêmes devaient faire des choix stratégiques appropriés, à partir d'une évaluation réaliste de l'avantage comparatif réel et potentiel de chaque pays, non seulement dans chaque secteur mais aussi dans l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée. Par ailleurs, les négociations à l'OMC étaient une importante occasion d'aborder un certain nombre de problèmes fondamentaux d'accès aux marchés intéressant la participation des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux.

¹ Les mesures de rapportant aux produits de base sont exposées dans la section II du document.

² Rio de Janeiro, 7-12 juin 2004. Pour plus de détails, voir «Report on the Rio Trade Week Preparatory to UNCTAD XI» (TD/L.395).

³ UNCTAD/ITCD/TAB/27.

2. Le débat thématique interactif organisé à la onzième session de la Conférence sur le thème «Orientations et stratégies favorisant la compétitivité des pays en développement dans les secteurs les plus dynamiques du commerce international» a porté sur les moyens d'accroître la contribution du commerce international au développement en renforçant les capacités de production et d'exportation compétitives des pays en développement, en améliorant l'accès aux marchés et les conditions d'entrée sur les principaux marchés d'exportation de ces pays et en renforçant leur participation dans les secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial. Il a été généralement estimé que l'accès aux marchés et l'entrée sur les marchés étaient des conditions nécessaires pour que les pays en développement puissent tirer parti du commerce mondial. Cela dépendait aussi, cependant, d'un certain nombre de facteurs extérieurs et intérieurs qui avaient une incidence sur la participation des pays en développement, en particulier dans les secteurs dynamiques et nouveaux. Le secrétariat a établi une note d'information⁴ pour ce débat.

3. Le secrétariat continue d'élaborer des logiciels et des bases de données sur les mesures de réglementation du commerce qui influent sur l'accès aux marchés et sur la pénétration des marchés d'exportation des pays en développement en particulier, et de renforcer ses capacités d'analyse de l'impact des négociations commerciales, notamment sur la compétitivité. Le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID) a fourni des crédits supplémentaires pour que le secrétariat continue d'améliorer la conception et la diffusion du modèle ATPSM (*Agricultural Trade Policy Simulation Model*) (voir l'encadré 1). Par exemple, les négociations sur l'agriculture à l'OMC ont récemment porté sur une formule hybride qui est beaucoup plus difficile à modéliser que les approches linéaires précédentes. La CNUCED s'emploie à améliorer l'interface pour pouvoir analyser ces scénarios complexes. Par ailleurs, un large éventail de sujets de recherche et de formules de réduction tarifaire peut être analysé. La CNUCED a été invitée à présenter des démonstrations de ce modèle et de ses résultats, à diverses réunions régionales à Addis-Abeba, Djakarta, Nairobi, Santiago, Lima et Bogota, outre Genève. Elle a également utilisé le modèle dans ses propres analyses; plusieurs documents et notes illustrant les applications du modèle ont été diffusés dans des pays en développement.

4. Des applications utilisant le modèle ATPSM sont parues dans diverses publications de l'ONU et autres publications⁵. Des articles ont été présentés à une réunion du groupe d'étude sur le commerce européen à Nottingham, à une réunion de l'Association économique allemande, à une conférence de la CEA à Tunis, à la réunion du Conseil international des politiques commerciales dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture à Johannesburg, à un atelier de l'organisation International Lawyers and Economists against Poverty à Nairobi, à un atelier SATRN (Southern African Trade Research Network) sur le commerce international à Pretoria, à la FAO et au Service de la recherche économique du Département de l'agriculture des États-Unis. Des chercheurs de nombreux pays – notamment Allemagne, Autriche, Argentine, Australie, Botswana, Canada, Turquie et Zambie – ont utilisé le modèle. Des séminaires de formation ont été organisés dans toutes les commissions régionales de l'ONU et à l'intention d'experts nationaux (Bangladesh, Éthiopie, Soudan); des séminaires ont également été organisés au Trinity College de Dublin, au Caire pour des diplomates africains anglophones, dans le cadre

⁴ TD/396.

⁵ Par exemple dans la série de documents de recherche CREDIT.

d'un cours de formation à l'intention d'experts africains du commerce (en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et lors d'un séminaire de formation de la Commission européenne à l'intention des pays en développement à Maastricht.

5. Le secrétariat continue d'améliorer et de diffuser le système TRAINS (*Système d'analyse et d'information commerciales*) (voir l'encadré 1), dont la large utilisation, en particulier dans les publications d'organisations telles que l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI, ainsi que dans celles de la CNUCED elle-même, témoigne de l'intérêt qui lui est reconnu. Cette base de données sert en outre de source primaire de données pour d'autres bases comme la base de données sur l'accès aux marchés agricoles (AMAD), elle-même souvent référencée comme source d'information dans de nombreuses publications sur le commerce agricole. Les contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale TRAINS par un certain nombre d'universités et d'organismes privés sont une bonne indication de la valeur du système. Des demandes émanent également de ministères nationaux et d'organisations internationales participant aux négociations commerciales à l'OMC, ainsi qu'au titre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Parmi les secrétariats régionaux qui collaborent activement avec la CNUCED, on peut citer l'Association latino-américaine d'intégration, l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

**Encadré 1. Les outils de la CNUCED pour les négociations commerciales:
le modèle ATPSM et le système TRAINS**

Le modèle ATPSM a été initialement conçu pour aider les pays en développement à analyser les incidences sur l'agriculture des résultats des négociations d'Uruguay. La place accordée à ces pays dans le Programme de travail de Doha n'a pu qu'amplifier l'importance de cette analyse. L'ATPSM est maintenant accessible sur le site Web de la CNUCED, d'où il est possible de télécharger le modèle avec sa description complète. Il y a eu 816 téléchargements en 2004. Plus de 400 versions sur CD-ROM ont été distribuées depuis sa publication.

Le système TRAINS est un système d'information destiné à accroître la transparence des conditions du commerce international. Il vise en particulier à offrir une information complète aux décideurs et aux agents économiques du secteur de l'exportation. C'est aussi un outil puissant qui peut être utilisé dans les négociations commerciales (par exemple pour suivre l'évolution d'un processus d'intégration) et plus généralement pour des travaux de recherche sur le commerce international. Il est en partie lié au système généralisé de préférences puisqu'on y trouve des données sur les droits de douane, les marges préférentielles, les règles d'origine et autres réglementations influant sur les exportations des pays en développement par rapport aux pays donneurs de préférences. Un sous-système (TRAINS for the Americas) a été élaboré pour les Amériques en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement pour compléter la base avec des données sur les accords commerciaux préférentiels bilatéraux et une couverture plus large des mesures non tarifaires. Pour la diffusion de l'information, la CNUCED a invité les États membres et les institutions sous-régionales à désigner des coordonnateurs TRAINS, auxquels seront communiquées des données actualisées sur les mesures de réglementation commerciale, et qui fourniront à la CNUCED des données récentes sur les pays ou les régions, notamment des données informatisées sur les droits de douane et le commerce ainsi qu'une documentation sur les mesures paratarifaires et non tarifaires.

6. Un nouveau projet a été lancé, avec le concours financier du DFID, pour soutenir l'évaluation par les pays en développement des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Il s'agit d'aider, par des activités de recherche et d'assistance technique, les négociateurs commerciaux à l'OMC, les décideurs, les entreprises, les universités locales, les instituts de recherche et la société civile des pays bénéficiaires à mieux évaluer les incidences possibles des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles menées à l'OMC. La CNUCED conduit également une analyse approfondie de ces négociations et a établi divers documents et exposés pour des conférences et des réunions d'information à Genève et dans les capitales⁶.

7. S'agissant des *questions relatives aux politiques de concurrence et aux politiques de protection des consommateurs* qui ont une incidence sur la compétitivité des pays en développement, le secrétariat a continué de contribuer au renforcement des capacités et de fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition sur le droit et la politique de la concurrence. Cette assistance technique a notamment porté sur l'élaboration, l'adoption, la révision ou l'application de politiques et d'une législation nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs. Elle a été fournie aux pays suivants: Afrique du Sud, Angola, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Cambodge, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Guatemala, Honduras, Kenya, Lesotho, Malawi, Nicaragua, Pérou, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe. Plusieurs pays⁷ ont bénéficié du programme d'assistance technique sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine, soutenu par le SECO (Suisse).

8. Aux niveaux régional et sous-régional, la CNUCED a contribué à l'élaboration d'une législation relative à la concurrence pour les États membres du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et à l'application des textes législatifs récemment adoptés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine; elle a établi un projet d'accord sur une politique régionale de la concurrence⁸ pour les États membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU). À la demande de sept pays africains⁹, le secrétariat a organisé en Zambie un séminaire à l'intention de juges et de procureurs sur l'application du droit de la concurrence, ainsi qu'un cours de formation sur les moyens d'enquêter et de réunir des éléments de preuve dans des affaires de concurrence. En coopération avec la Banque mondiale et la Commission européenne, la CNUCED a organisé une conférence régionale sur la concurrence, la compétitivité et le développement en République-Unie de Tanzanie.

9. En préparation à la onzième session de la Conférence, le secrétariat a organisé au Brésil un séminaire interrégional sur la contribution des politiques de concurrence à la promotion de

⁶ Dont une partie figure sur le site Web de la CNUCED.

⁷ Nicaragua, Costa Rica, El Salvador, Pérou et Bolivie.

⁸ Art. 40 et 41.

⁹ Afrique du Sud, Kenya, Malawi, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

la compétitivité et du développement. Par la suite, à sa sixième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence¹⁰ a débattu: des avantages et des inconvénients des évaluations collégiales des politiques de concurrence; des mécanismes de coopération et de règlement des différends relatifs au droit et à la politique de la concurrence dans les accords d'intégration régionale; de la réunion des preuves et des questions de coopération dans les enquêtes sur les ententes injustifiables; et du rôle de l'information pour sensibiliser les pays en développement à la politique de concurrence. Il a également passé en revue les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique de la CNUCED sur le droit et la politique de la concurrence. Il a enfin recommandé des activités que la CNUCED pourrait entreprendre en préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

10. *Les prescriptions environnementales*, qu'il s'agisse de réglementations gouvernementales ou de normes du secteur privé, deviennent de plus en plus fréquentes, de plus en plus strictes et de plus en plus complexes sur les grands marchés. Pour une grande partie de leurs exportations, les pays en développement doivent se conformer à ces prescriptions afin de préserver leurs parts de marché. Même si elles n'ont pas ce but, ces prescriptions peuvent fonctionner en réalité comme des obstacles techniques au commerce et avoir un impact considérable sur l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité des pays en développement. Dans le cadre de son projet «Building Capacity for Improved Policy Making and Negotiations on Key Trade and Environment Issues», dont le DFID assure le financement, la CNUCED a largement analysé l'évolution et les incidences des prescriptions environnementales dans trois secteurs intéressant particulièrement les pays en développement: les cuirs et les articles en cuir; le matériel électrique et électronique; et l'horticulture.

11. La CNUCED a créé une équipe consultative spéciale sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés des pays en développement, avec un financement initial du Ministère néerlandais de la coopération pour le développement. Ce projet vise à aider les pays en développement à analyser les tendances fondamentales des prescriptions environnementales sur les marchés d'exportation et à échanger des informations sur les stratégies nationales mises en œuvre pour répondre à ces prescriptions. Le mandat du groupe consultatif a été débattu lors d'un atelier sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés des pays en développement tenu en préparation de la onzième session de la Conférence¹¹. Le groupe a consacré sa première réunion¹² aux secteurs du matériel électrique et électronique et de l'horticulture¹³.

¹⁰ Genève, 8-10 novembre 2004.

¹¹ Semaine commerciale de Rio, Rio de Janeiro, 7 et 8 juin 2004.

¹² Genève, 5 et 6 novembre 2004.

¹³ Pour plus de renseignements, voir la note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Commerce, environnement et développement» (TD/B/COM.1/70) et le site Web de la CNUCED sur le commerce et l'environnement (www.unctad.org/trad_env).

II. PRODUITS DE BASE

La CNUCED devrait poursuivre et renforcer ses travaux sur les marchés internationaux et les politiques internationales concernant les produits de base, ainsi que sur les mesures macroéconomiques, mésoéconomiques et microéconomiques visant à améliorer la contribution du secteur des produits de base au développement, en se concentrant plus particulièrement sur: i) les liens entre réduction de la pauvreté et production et commerce des produits de base; ii) le renforcement de la compétitivité du secteur des produits de base dans les pays en développement; iii) le positionnement stratégique des producteurs des pays en développement dans les chaînes de valeur ajoutée; iv) la diversification, dans les pays en développement, du secteur des produits de base vers des activités plus profitables au développement; v) les mécanismes de financement et de gestion des risques pour le développement du secteur des produits de base; et vi) une étude plus approfondie de la concentration des filières de distribution des produits de base et de ses incidences sur ces produits dans des pays en développement. La CNUCED devrait continuer de jouer un rôle important dans l'établissement de partenariats efficaces entre les parties intéressées en vue d'apporter des solutions viables aux problèmes touchant les produits de base.

12. *Mesures prises:* Des réunions ont été organisées et des documents ont été établis à l'occasion de la onzième session de la Conférence (voir l'encadré 2). Concernant le *renforcement de la compétitivité du secteur des produits de base dans les pays en développement*, une assistance et un appui directif ont été fournis aux pays en développement exportateurs de produits de base par le biais de différentes activités externes et réunions, dont la dixième réunion annuelle du Groupe consultatif sur le financement du commerce et le développement des exportations en Afrique¹⁴, un atelier ACP sur la réforme du secteur du sucre¹⁵, une réunion sur la contribution des produits de base à un développement durable¹⁶ et le sixième Forum eurasiatique des industries métallurgiques et extractives¹⁷.

¹⁴ Abidjan, août 2004.

¹⁵ Septembre 2004.

¹⁶ Washington DC, octobre 2004.

¹⁷ Londres, octobre 2004.

Encadré 2. Réunions organisées et documents établis à l'occasion de la onzième session de la Conférence

- Un débat interactif sur les produits de base, l'atténuation de la pauvreté et le développement durable, organisé en coopération avec le Fonds commun pour les produits de base.
- Une réunion parallèle sur le commerce des bois tropicaux et le développement, organisée en coopération avec l'Organisation internationale des bois tropicaux.
- Une conférence sur la gestion des risques et la promotion du dynamisme des entreprises locales du secteur du pétrole et du gaz, organisée à l'occasion de la Semaine commerciale de Rio¹⁸. Divers articles ont été publiés, et des dispositions ont été prises pour organiser d'autres conférences sur ce thème au Brésil et au Nigéria en 2005.
- Publication d'une brochure de 80 pages intitulée «Corporate responsibility for development: The extractive industries angle».
- Lancement du *Commodity Atlas* (UNCTAD/DITC/COM/2004/1), établi en coopération avec le Fonds commun pour les produits de base; il contient des données fondamentales sur la production et le commerce des produits de base sous une forme qui est facilement accessible aux gouvernements, à l'industrie, aux médias, à la société civile et au public en général. L'*Atlas* vise à compléter l'information statistique détaillée produite par la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base et se présente comme un outil d'analyse particulièrement utile.

13. En ce qui concerne l'*information*, les travaux se sont poursuivis pour améliorer la transparence des marchés et la gestion des connaissances. Le portail électronique Infocomm, élément central des travaux de la CNUCED sur la transparence des marchés dans le secteur des produits de base¹⁹, a enregistré en moyenne plus de 4 millions de consultations par mois. Un projet pilote a démarré au Cameroun concernant l'information dans le secteur du cacao; il s'agit de recueillir des données sur le terrain et de permettre aux entités sélectionnées, en particulier le Conseil national du cacao et du café, de gérer cette information et d'utiliser Infocomm pour la publier au niveau national ou international.

14. Le secrétariat de la CNUCED a publié un manuel intitulé *Handbook of World Mineral Trade Statistics, 1996-2001* (Manuel de statistiques du commerce mondial des minéraux)²⁰. Cet ouvrage fournit des données actualisées et cohérentes aux niveaux mondial, régional et national sur le commerce international des principaux minéraux non combustibles et métaux,

¹⁸ Les travaux de cette conférence, y compris toutes les communications présentées, sont disponibles sur le site Web de la CNUCED.

¹⁹ L'amélioration de la transparence des marchés repose sur trois piliers qui sont la collecte, la gestion et la publication de l'information.

²⁰ UNCTAD/DITC/COM/2004/2.

sous leurs différentes formes brutes et semi-transformées. Il est considéré par l'industrie comme la première publication détaillée indiquant à la fois les quantités et les valeurs de ces produits. Exclusivement consacré au commerce mondial des minéraux et des métaux, il propose de ce fait les plus récentes données disponibles. Un effort particulier a été fait pour présenter des données fiables pour cet éventail de produits de base, pour lesquels les données statistiques sont traditionnellement imprécises et incomplètes au niveau mondial.

15. La CNUCED continue d'établir deux rapports annuels sur le minerai de fer, *The Iron Ore Market, 2003-2005*²¹, et *Iron Ore Statistics*²². Le premier contient ce qui est considéré comme l'information la plus à jour et détaillée sur le marché du minerai de fer, y compris des données et des analyses concernant la production, le commerce, les taux de fret et les prix, ainsi que les perspectives pour les 18 mois à venir; le second présente des tableaux détaillés sur la production, les exportations par pays de destination et d'origine et la consommation.

16. Le secrétariat a établi le rapport du Secrétaire général de l'ONU à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les *Tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base*²³. Il a également publié une étude analytique des incidences de l'initiative «Tout sauf les armes» sur l'industrie sucrière des PMA²⁴.

17. La CNUCED continue d'organiser *la négociation et la renégociation d'accords intergouvernementaux de produit*. La première partie de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux a eu lieu en juillet. La deuxième partie de la Conférence se tiendra en février 2005. La Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive est prévue en avril 2005.

18. Concernant le *positionnement stratégique des producteurs de pays en développement dans les chaînes de valeur*, les travaux du secrétariat sur le *secteur énergétique en Afrique* se sont intensifiés en vue d'aider les pays africains à tirer un plus grand profit de leur secteur pétrolier ou à rendre leur dépendance à l'égard des importations de pétrole moins onéreuses et plus faciles à gérer. Les conférences sur le commerce et le financement dans le secteur du pétrole et du gaz en Afrique sont devenues les principales réunions annuelles consacrées à l'énergie en Afrique; la huitième conférence a réuni plus de 650 participants à Marrakech²⁵. Des manuels et des guides ont été élaborés concernant la gestion des risques budgétaires liés aux variations des prix du pétrole et les moyens pour les pays d'accroître leur part de la valeur ajoutée dans le secteur du pétrole et du gaz. La CNUCED a intensifié ses travaux relatifs aux services concernant les gisements pétroliers en Afrique, dans la perspective d'un accroissement pour les pays africains de la valeur ajoutée lié à la production de pétrole et de gaz. Ce sujet a particulièrement été abordé

²¹ UNCTAD/DITC/COM/2004/3.

²² UNCTAD/DITC/COM/2004.

²³ A/59/304.

²⁴ UNCTAD/DITC/COM/2004/6.

²⁵ Les actes de la Conférence sont disponibles sur CD-ROM.

lors de la Semaine commerciale de Rio, avec une conférence sur la gestion des risques et la promotion du dynamisme des entreprises locales du secteur du pétrole et du gaz.

19. Les travaux de la CNUCED relatifs à la *diversification, dans les pays en développement, du secteur des produits de base vers des activités plus profitables au développement* visent à promouvoir une diversification horizontale, verticale et géographique des structures de production et de commerce et à renforcer les synergies. Le secrétariat a réalisé des activités dans le cadre d'un projet sur le renforcement des capacités pour la diversification et un développement fondé sur les produits de base, financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Un atelier régional sur la valorisation du bois de cocotier pour l'exportation a été organisé à l'intention d'un certain nombre de pays insulaires du Pacifique²⁶. De nombreux rapports ont été établis, qui sont disponibles sur le site Web de la CNUCED consacré aux produits de base²⁷; ils alimentent un travail suivi d'assistance technique axé sur la diversification des secteurs nationaux.

20. Un domaine de travail fondamental est le renforcement des capacités et le développement de réseaux pour un développement durable fondé sur les ressources naturelles, dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des pays qui sont tributaires de ressources naturelles non renouvelables, de concevoir et de poursuivre un développement équilibré et viable sur le long terme, privilégiant l'application de politiques économiques, environnementales et sociales intégrées dans le secteur des ressources naturelles. Cela passera notamment par la mise en place et le renforcement d'un vaste réseau de compétences universitaires et techniques en matière de développement.

21. Un système faisant appel à des techniques Internet pour la promotion des meilleures pratiques et des politiques correspondantes a été élaboré et lancé en coopération avec le Conseil international des industries extractives et des métaux, le PNUE et le DFID. Les plans concernant la création d'un réseau africain des industries extractives (African Mining Network), qui permettra un échange d'expériences en matière d'activités extractives et de développement durable entre gouvernements, sociétés, ONG et institutions de recherche ont été finalisés et le premier élément du réseau, un site Web, entrera en service début 2005. Un réseau analogue fonctionne déjà en Amérique latine. Un atelier à l'intention des autorités locales des régions minières a été organisé conjointement par la CNUCED et la CEPALC à Lima en février. En avril, un atelier similaire a été organisé dans la province centrale du Kalimantan, en Indonésie. Cinq modules de formation sur la gestion des ressources minérales ont été publiés en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui seront utilisés dans de futures activités de formation. Un jeu de cinq modules de formation en espagnol, publié et diffusé par la CEPALC et destiné aux autorités locales en Amérique latine, traite du développement durable dans les zones minières de cette région.

²⁶ Fidji, septembre 2004.

²⁷ www.unctad.org/commodities.

22. Concernant les *mécanismes de financement et de gestion des risques* pour le développement du secteur des produits de base par le renforcement des capacités et des institutions, les travaux menés dans ce domaine par le secrétariat visent à réduire les coûts de transaction, à diminuer les risques liés à l'instabilité des prix des produits de base, et à permettre aux producteurs et transformateurs de produits d'entreprendre de nouvelles activités grâce à un meilleur accès à l'information et au financement. En outre, sur demande, le secrétariat a continué de contribuer aux discussions à l'OMC sur l'élaboration d'un mécanisme efficace et viable pour l'application de la Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

23. Les travaux se sont poursuivis concernant l'élaboration de guides et de manuels sur de nouvelles techniques de financement. En deux occasions, une formation a été dispensée à des groupes de banquiers africains. Des conseils ont été fournis pour la création d'une nouvelle société de gestion de garanties dans un pays asiatique; cette société (majoritairement détenue par des banques locales, avec la participation d'un opérateur technique international) est devenue opérationnelle à la fin de l'année.

24. Un rapport sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base agricoles²⁸ a été élaboré en septembre 2004. Il examine les questions de financement agricole, les nouveaux mécanismes mis au point ces dernières années et les moyens de ramener le financement de l'agriculture au cœur du développement rural et des stratégies de lutte contre la pauvreté, en accordant une attention particulière au rôle potentiel des banques locales. Il a servi de document de base à la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement (précédée d'une conférence d'une journée sur le même thème)²⁹. Les participants à la Réunion ont examiné plusieurs questions essentielles concernant le financement du secteur agricole. Ils ont souligné l'importance de la Réunion, estimant que le financement de l'agriculture semblait être aujourd'hui la «face oubliée du financement rural», en grande partie à cause d'un scepticisme général quant à la capacité des institutions financières de concevoir des mécanismes de crédit viables. Les experts ont examiné plusieurs mécanismes de crédit qui avaient fait leurs preuves dans différents pays, et la façon dont ils pourraient être appliqués dans d'autres pays. Ils ont adopté un rapport³⁰, où le résumé du Président couvre les aspects essentiels de la discussion et des recommandations formulées.

25. Dans le *domaine de l'énergie*, des conseils et une formation ont été dispensés à l'une des principales compagnies asiatiques de gaz naturel sur les moyens d'améliorer sa gestion financière en intégrant une analyse et une gestion du risque dans sa stratégie, et sur l'organisation interne nécessaire à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

²⁸ TD/B/COM.1/EM.24/2.

²⁹ Genève, novembre 2004.

³⁰ TD/B/COM.1/EM.24/3.

26. Concernant les *bourses de produits*, la CNUCED a poursuivi ses activités traditionnelles en Inde, l'un des résultats étant qu'une bourse (qui avait commencé de fonctionner en décembre 2003) a atteint un volume record de transactions de plus de 800 millions de dollars des États-Unis par jour. Elle contribue de la même façon, par ses activités et ses conseils, à la création, sous l'égide de l'Union africaine, d'une bourse de produits en Afrique, qui devrait bientôt entrer en service.

27. Pour ce qui est de la poursuite des travaux sur la *concentration des chaînes de distribution de produits* et leur impact sur les secteurs de produits de base des pays en développement, la CNUCED a fourni un appui directif aux pays en développement et aux pays en transition pour leurs activités dans ce domaine à l'OMC ou pour leur processus d'accession à l'OMC.

28. Concernant la mise en place de *partenariats efficaces entre les parties intéressées en vue d'apporter des solutions viables aux problèmes touchant les produits de base*, la Conférence a créé, à sa onzième session, un groupe d'étude international sur les produits de base, dont l'objectif fondamental sera de contribuer à l'élaboration, à travers une approche multiparticipative, de stratégies et de modalités novatrices pour un développement durable du secteur des produits de base dans les pays en développement.

III. SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA ET ACCESSION À L'OMC

Les travaux de la CNUCED devraient contribuer à un suivi du Programme de travail de Doha axé sur le développement et à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. La CNUCED devrait également continuer d'apporter une assistance technique aux pays en développement en vue de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

29. *Mesures prises*: La préparation de la onzième session de la Conférence et la Conférence elle-même ont été une importante occasion de déployer les activités de la CNUCED relatives au suivi du Programme de travail de Doha, comme en témoigne l'un des thèmes du Consensus de São Paulo³¹, à savoir «La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement». Il est notamment spécifié que «Tous les pays ont intérêt à ce que le Programme de travail de Doha, qui vise à étendre encore les possibilités commerciales et à abaisser les obstacles au commerce entre les nations ainsi qu'à accroître la contribution du système commercial au développement, soit réalisé. Ce succès contribuerait à la réalisation de l'objectif consistant à soutenir et protéger un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire.»³². Le secrétariat a fourni un appui organique à la préparation de la onzième session de la Conférence, a organisé le débat thématique interactif consacré à la «Contribution effective du système commercial international

³¹ Voir la deuxième partie du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa onzième session (TD/412).

³² Consensus de São Paulo, par. 67.

et des négociations commerciales au développement» et a établi une note d'information pour ce débat³³.

30. Depuis 2002, le Conseil du commerce et du développement réalise un examen annuel des questions de développement figurant dans le Programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement. À sa cinquante et unième session³⁴, il a effectué cet examen sur la base d'une note du secrétariat intitulée «Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: Au lendemain de la onzième session de la Conférence»³⁵. Cette note présente un compte rendu détaillé des questions de développement découlant des négociations commerciales du Programme de travail de Doha au lendemain de la onzième session de la Conférence et après l'adoption par l'OMC de sa décision du 1^{er} août 2004, relative à la poursuite des négociations. Un document de séance intitulé «Assuring development gains from the international trading system and trade negotiations: Implications of ATC termination on 31 December 2004»³⁶ a également été établi et distribué par le secrétariat. Les discussions du Conseil du commerce et du développement, dont le résumé du Président donne un aperçu³⁷, ont mis en avant la contribution constructive, globale et unique des activités de formation de consensus, d'analyse et de coopération technique de la CNUCED aux négociations commerciales multilatérales, ainsi que des travaux de l'organisation dans le vaste domaine des questions relatives au système commercial international.

31. Le secrétariat a établi le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé «Commerce international et développement»³⁸, adressé à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, qui contient une analyse des accords-cadres adoptés en août 2004 à l'OMC et leurs incidences sur le développement. Il a également fourni des contributions analytiques et directives concernant le système commercial international et les négociations commerciales pour divers rapports sur le suivi de la Déclaration du Millénaire et les résultats des grandes conférences mondiales, ainsi que pour l'étude intitulée «La situation économique et sociale dans le monde». Le secrétariat a participé aux réunions d'organes de l'OMC, auxquels il a fourni, le cas échéant, des contributions: Conseil général, Conseil du commerce des marchandises et ses organes subsidiaires, Conseil des services, Conseil des ADPIC, Comité du commerce et de l'environnement (sessions ordinaires et extraordinaires), Comité du commerce et du développement, Sous-Comité des PMA, Comité des accords commerciaux régionaux, Organe de supervision des textiles, réunions en rapport avec l'accession de pays à l'OMC et Organe d'examen des politiques commerciales.

³³ TD/397.

³⁴ 8 octobre 2004.

³⁵ TD/B/51/4.

³⁶ TD/B/51/CRP.1.

³⁷ TD/B/51/L.8.

³⁸ A/59/305.

32. Avec le soutien financier de donateurs, le secrétariat a exécuté un certain nombre de projets d'assistance technique dans des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition. Ces projets concernaient divers domaines: négociations commerciales, en particulier au titre du Programme de travail de Doha; diplomatie commerciale; négociations relatives aux services; règlement des différends; appui apporté aux pays africains à travers le programme JITAP (voir l'encadré 3) et d'autres projets; SGP et autres réglementations commerciales; assistance aux États ACP et à des organisations régionales; et programmes nationaux (Bangladesh, République démocratique du Congo, Inde, Viet Nam).

Encadré 3. Activités au titre du JITAP concernant les négociations commerciales et le renforcement des capacités institutionnelles

- Réunion spéciale, à l'occasion de la onzième session de la Conférence, consacrée aux meilleures pratiques au titre du programme JITAP en matière de renforcement des capacités.
- Appui apporté à des réunions nationales de comités interinstitutions pour l'évaluation des incidences de la décision d'août 2004 de l'OMC et la préparation à des négociations détaillées. Des réunions ont été organisées en Ouganda (août), au Bénin (septembre), en Mauritanie (octobre), au Kenya et en République-Unie de Tanzanie (octobre).
- Atelier de haut niveau à l'intention des pays bénéficiaires du JITAP et de groupements sous-régionaux africains sur le renforcement des capacités en rapport avec le système commercial multilatéral et l'intégration régionale en Afrique, organisé à Genève (mai). Échange d'expériences sur les difficultés et les possibilités d'action entre le JITAP et des groupements économiques régionaux en matière de renforcement des capacités liées au commerce.
- Atelier de formation (simulation) aux négociations commerciales, basé sur l'AGCS et organisé pour une trentaine de participants originaires de huit pays anglophones participant au JITAP, Ouganda (novembre).
- Participation avec l'OMC et le Centre du commerce international à la mise en place et au renforcement de centres de référence au Kenya pour des universitaires, des chefs d'entreprise et des responsables gouvernementaux.
- Conception et réalisation d'un dossier pédagogique sur le renforcement des capacités institutionnelles pour les négociations commerciales et la mise en œuvre des politiques correspondantes, à l'intention des pays participant à des consultations et à des négociations commerciales multilatérales et autres. Ce dossier a été diffusé auprès des pays membres du JITAP à l'occasion de deux séminaires sous-régionaux – à Lusaka, en Zambie (avril) pour les pays anglophones, et à Dakar, au Sénégal (mai) pour les pays francophones.
- Élaboration d'un guide de la diversification du secteur des produits de base.

33. La liste des activités d'assistance technique exécutées en 2004³⁹ concerne une grande diversité de modalités, de pays et de régions, de thèmes et de niveaux de formation ou de renforcement des capacités, en fonction des demandes et des ressources extrabudgétaires disponibles pour le financement de ces activités. Par exemple, un large soutien a été fourni au Bangladesh pour la formation de responsables nationaux du commerce en poste au sein du service spécial pour les relations avec l'OMC créé récemment au Ministère du commerce. Ce soutien a notamment porté sur l'organisation d'ateliers nationaux et la fourniture d'une formation aux négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, les négociations commerciales et l'élaboration des politiques commerciales, le règlement des différends, les règles d'origine, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les outils et bases de données pour le commerce de la CNUCED et du CCI. La République démocratique du Congo a reçu une assistance pour l'examen des politiques et des réglementations commerciales qui doivent être adaptées pour être rendues conformes aux dispositions des Accords de l'OMC. Des négociateurs commerciaux, des responsables et autres parties intéressées en Inde ont reçu un appui ciblé dans le cadre d'un projet Inde/DFID/CNUCED concernant les incidences sur le développement de grandes questions commerciales, en particulier en rapport avec les négociations à l'OMC. Un appui a également été fourni pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en Inde concernant l'analyse de questions liées à la mondialisation. L'assistance technique octroyée aux pays candidats à l'adhésion à l'OMC a été renforcée à la demande de ces pays (voir l'encadré 4). Un appui a été apporté au Viet Nam pour répondre aux besoins spécifiques de différents établissements de formation et aux besoins du pays après son adhésion à l'OMC.

Encadré 4. Assistance de la CNUCED aux pays en développement, en particulier aux PMA, et aux pays en transition dans leur processus d'accession à l'OMC

La CNUCED a continué de fournir une assistance aux 16 pays candidats à l'accession à l'OMC, y compris tous les PMA dans cette situation. Dix PMA bénéficient de cette assistance technique au titre du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'accession, financé par le Royaume-Uni et la Norvège. L'Algérie a reçu une assistance technique analogue financée par le PNUD. Cette assistance technique se compose de missions consultatives, d'activités de formation de responsables des questions liées à l'OMC, de l'achat de matériel informatique et de services de consultants dans des domaines spécifiques pour aider l'équipe de négociation. Des missions consultatives techniques se sont rendues au Soudan, au Cap-Vert, en Éthiopie, au Yémen, en République démocratique populaire lao et en Azerbaïdjan en préparation de la première réunion du Groupe de travail sur l'accession, pour conseiller et préparer les membres des équipes de négociation aussi bien sur le fond que sur les procédures, et réaliser des exercices de simulation des réunions du Groupe de travail. Des missions techniques ont également eu lieu dans ces pays pour prendre les mesures initiales nécessaires au lancement d'études sectorielles, en vue de l'élaboration des offres initiales de biens et services. Des sessions de formation intensive ont été organisées à Genève et dans les capitales pour les membres des équipes de négociation sur la façon d'aborder les réunions du Groupe de travail sur l'accession.

³⁹ Elles sont indiquées sur le site Web de la CNUCED consacré aux négociations commerciales et à la diplomatie commerciale (www.unctad.org/commndip) ainsi que sur le site Web consacré au commerce, à l'environnement et au développement (www.unctad.org/trade_env).

La CNUCED a participé à un atelier CNUCED/OMC sur l'accèsion, organisé au Yémen, avec la participation du secteur privé et de la société civile. L'adhésion à l'OMC a été au centre des activités du cours de formation organisé à Prague en juillet 2004 au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok; y ont assisté des participants venus de différents pays européens candidats à l'accèsion.

34. Le secrétariat a également organisé un certain nombre d'activités et de réunions sur les négociations commerciales multilatérales et régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes, y compris dans le contexte d'activités régionales telles que celles organisées par le Mécanisme régional caraïbe de négociation, toutes réunions auxquelles il a participé et pour lesquelles il a rédigé des documents d'information et des communications.

35. Il a exécuté quelque 120 missions techniques et consultatives dans des pays en développement, en particulier des PMA et des pays africains, ainsi qu'auprès de leurs organisations régionales, sur le Programme de travail de Doha, les négociations commerciales ACP-Union européenne et des négociations commerciales régionales. Une centaine de cours de formation, séminaires et ateliers sur les négociations commerciales régionales et multilatérales, l'adhésion à l'OMC, la diplomatie commerciale, le commerce et l'environnement, et le SGP et autres préférences commerciales a été organisée, avec une participation totale de quelque 2 000 représentants de gouvernements, d'entreprises et d'organismes de la société civile. Au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, un cours de formation a été organisé pour la région africaine⁴⁰, consacré aux négociations à l'OMC, en particulier sur l'agriculture. Un cours analogue a eu lieu pour les pays d'Europe orientale et les pays en transition⁴¹, consacré à l'adhésion à l'OMC et aux interactions des accords régionaux d'intégration et des accords commerciaux multilatéraux.

36. Trois modules de formation à la diplomatie commerciale ont été mis au point ou actualisés concernant, respectivement, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les mesures antidumping, et le commerce des textiles et des vêtements après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Des modules et du matériel de formation sur l'utilisation du SGP et les règles d'origine ont également été élaborés. D'autres matériels pédagogiques – exposés Powerpoint, documents de base, matériel de téléenseignement – ont été élaborés et fournis aux participants au cours des sessions de formation.

37. Le secrétariat a récemment mis au point une stratégie pilote intégrant de nouvelles techniques d'enseignement à distance dans ses cours ordinaires de formation, car cela est devenu un important élément des activités de renforcement des capacités et a été utilisée en tant qu'outil complémentaire pour la diffusion de séminaires. Il a incorporé des techniques d'enseignement à distance dans la formation des négociateurs commerciaux et l'appui au renforcement des capacités institutionnelles des pays en développement en matière de négociations commerciales.

⁴⁰ Maurice, janvier/février 2004.

⁴¹ Prague, juillet 2004.

Un cours régional a été organisé pour 3 pays asiatiques⁴² et 4 pays africains⁴³, à l'intention de leurs responsables du commerce participant aux négociations à l'OMC sur le commerce des services. La phase d'enseignement à distance a été complétée par un séminaire qui a permis aux participants d'échanger des informations.

38. Plusieurs ateliers et cours ont été organisés dans le cadre du programme relatif au règlement des différends. Des ateliers ont eu lieu sur les thèmes suivants: introduction au règlement des différends à l'OMC, Guatemala⁴⁴; règlement des différends à l'OMC concernant les mesures de défense commerciale, São Paulo⁴⁵; et introduction au règlement des différends à l'OMC, Managua⁴⁶. Une quarantaine de modules de cours a été finalisée – Thèmes généraux concernant le règlement des différends, Le règlement des différends en matière d'investissements internationaux et le CIRDI, Le règlement des différends de droit commercial international et l'OMC, Le règlement des différends internationaux portant sur la propriété intellectuelle et l'OMPI, L'arbitrage commercial international, et Approches régionales. Quelque 36 modules du cours ont été mis sur le site Web du projet⁴⁷, où ils peuvent être téléchargés gratuitement par les personnes intéressées.

39. Deux ouvrages ont été publiés. Le premier s'intitule *Turning Losses Into Gains: Small Island Developing States and Multilateral Trade Liberalization in Agriculture* (juillet 2003)⁴⁸. La seconde publication est intitulée *Trade Negotiations Issues in the Cotonou Agreement: Agriculture and Economic Partnership Agreement* (janvier 2004)⁴⁹. Plusieurs études techniques sur le commerce international et les négociations commerciales ont été rédigées et d'autres sont

⁴² Viet Nam, République démocratique populaire lao et Cambodge.

⁴³ Bénin, Guinée, Mali et Togo.

⁴⁴ 18-20 février 2004, à l'intention de 22 participants originaires de pays latino-américains.

⁴⁵ 21-23 juin 2004, à l'intention de 33 participants sur place et de 75 participants à distance (par liaison Webcast) originaires d'Argentine, du Brésil, de Jordanie et du Pakistan.

⁴⁶ 11-13 août 2004, à l'intention d'une cinquantaine de participants originaires de la région centraméricaine.

⁴⁷ <http://www.unctad.org/dispute>.

⁴⁸ Il analyse comment la «petite insularité» influence la capacité des petits États en développement insulaires de tirer profit de la libéralisation agricole multilatérale, et identifie une série d'options politiques possibles qui permettraient à ces États de tirer profit de la libéralisation agricole en cours.

⁴⁹ Ce document apporte des analyses, fondées sur des expériences régionales, de différents arrangements commerciaux possibles prévus par les Accords de Cotonou, plus particulièrement les accords de partenariat économique, et se concentre sur la question de la libéralisation du commerce agricole dans le cadre des négociations ACP-Union européenne, en tenant compte des liens avec les négociations commerciales multilatérales.

en préparation, dont des études nationales sur les textiles et les vêtements au Burkina Faso et sur l'évaluation des services au Kenya et en République-Unie de Tanzanie.

40. Concernant le commerce et l'environnement, la CNUCED a publié le rapport *Trade and Environment Review 2003*. La première livraison était axée sur deux questions de négociation figurant au Programme de travail de Doha de l'OMC, à savoir les liens entre les règles de l'OMC et des obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords multilatéraux sur l'environnement, et la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services environnementaux⁵⁰. La CNUCED a également exécuté d'importants travaux sur les trois autres questions relatives à l'environnement expressément énoncées dans le Programme de travail de Doha⁵¹, dont les activités suivantes:

- Six ateliers et séminaires de formation sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement ont eu lieu en Asie;
- S'agissant des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC, un atelier CNUCED-Secrétariat du Commonwealth sur des éléments des systèmes nationaux *sui generis* de préservation, de protection et de promotion des savoirs traditionnels, des innovations et des pratiques, ainsi que sur les options concernant un cadre international a eu lieu en février. Un ouvrage intitulé *Protecting and Promoting Traditional Knowledge: Systems, National Experiences and International Dimensions* a été publié⁵²;
- Des travaux considérables ont été réalisés, dans le domaine des prescriptions en matière d'étiquetage, sur la promotion des exportations de produits agricoles biologiques, avec notamment la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes en matière d'agriculture biologique, et l'exécution de projets de coopération technique⁵³.

41. Le secrétariat a fourni un appui aux négociations du Cycle de Doha relatives à la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux⁵⁴. Il a participé, à la demande des membres de l'OMC, en qualité d'observateur aux sessions spéciales du Comité du commerce et de l'environnement, en avril et en octobre. À l'invitation du secrétariat de l'OMC, la CNUCED a animé un atelier sur les biens environnementaux, qui s'est tenu immédiatement à la suite de la session d'octobre du Comité du commerce et de l'environnement. La note du secrétariat pour la session d'octobre du Comité a suscité un intérêt considérable de la part des membres de l'OMC, qui ont demandé une assistance pour l'élaboration de propositions

⁵⁰ Par. 31 de la Déclaration ministérielle de Doha.

⁵¹ Par. 32 de la Déclaration ministérielle de Doha.

⁵² UNCTAD/DITC/TED/10.

⁵³ Des renseignements détaillés peuvent être obtenus à l'adresse www.unctad.org/trade_env.

⁵⁴ Par. 31 iii) de la Déclaration ministérielle de Doha.

de négociation, s'agissant en particulier d'établir des listes positives de biens environnementaux, d'identifier les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce de ces biens et de sélectionner des modalités de négociation appropriées. La participation de la CNUCED aux négociations sur les biens et services environnementaux s'est appuyée sur des analyses directives⁵⁵, et une série d'activités de coopération technique, en particulier des études et des débats en Amérique centrale dans le cadre d'un projet financé par le DFID, intitulé *Building Capacity for Improved Policy Making and Negotiations on Key Trade and Environment Issues*.

IV. COMMERCE DES SERVICES

La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse des politiques, de recherche de consensus et de renforcement des capacités concernant le secteur des services, pour que le commerce international et les négociations commerciales internationales contribuent au développement des pays en développement, dans les domaines et sur les aspects suivants: i) évaluation du commerce des services; ii) études sectorielles sur des domaines et des secteurs importants pour les pays en développement, une attention particulière étant accordée aux infrastructures et aux services essentiels; iii) perspectives qu'offrent aux pays en développement des secteurs de services nouveaux et dynamiques, et la sous-traitance; iv) analyse des approches pour un approfondissement des engagements au titre du mode 4 de l'AGCS; v) perspectives et problématique d'une intégration bénéfique des pays en développement dans des mécanismes et arrangements commerciaux régionaux; vi) aide aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales, sur la mise en œuvre de l'AGCS, en particulier des articles IV et XIX; vii) intensification des travaux d'analyse consacrés à des questions intersectorielles intéressant particulièrement les pays en développement, telles que la réglementation nationale et les règles de l'AGCS; viii) analyse des conséquences économiques des mesures de sécurité pour le commerce des services.

42. *Mesures prises*: Par ses activités intergouvernementales, ses activités d'analyse et ses activités de renforcement des capacités liées au commerce dans le secteur des services, la CNUCED s'efforce de déterminer les possibilités qui s'offrent aux pays en développement dans des secteurs de services et des modes de livraison nouveaux et dynamiques, et d'aider ces pays à s'intégrer dans le système commercial multilatéral à travers la mise en œuvre de l'AGCS, en particulier des articles IV et XIX. Divers aspects de ces secteurs de services ont été abordés à la onzième session de la Conférence au cours d'un débat thématique interactif consacré aux «Orientations et stratégies favorisant la compétitivité des pays en développement dans les secteurs les plus nouveaux et dynamiques du commerce international», ainsi que dans la note thématique correspondante établie par le secrétariat de la CNUCED⁵⁶.

⁵⁵ La première livraison du rapport *Trade and Environment Review*, avec ses deux articles consacrés aux biens et services environnementaux, est l'exemple le plus récent des travaux d'analyse réalisés par la CNUCED.

⁵⁶ TD/396.

43. Dans le contexte des travaux en cours sur l'évaluation du commerce des services, un forum international sur l'évaluation du commerce des services et sur sa contribution au développement a eu lieu en tant que réunion parallèle à la onzième session de la Conférence⁵⁷. Au cours des discussions, des experts nationaux et internationaux ainsi que des représentants gouvernementaux de pays en développement ont souligné la nécessité d'une meilleure compréhension des politiques qui permettraient d'optimiser les dividendes économiques et sociaux du développement d'une économie de services. L'un des résultats de ce forum a été de proposer un ensemble d'indicateurs de développement permettant d'évaluer le commerce des services afin de mieux cibler les besoins et de mieux y répondre. Le secrétariat avait établi une note intitulée «Trade in services and development gains»⁵⁸ pour le forum, où des études nationales ont également été présentées.

44. La CNUCED, la Banque mondiale et le DFID du Royaume-Uni ont lancé un nouveau partenariat en matière d'évaluation d'impact. Le principal objectif de cette initiative sera d'améliorer les connaissances des pays en développement afin de les aider à mieux déterminer leurs intérêts nationaux en matière de réforme et de libéralisation, et d'établir comment le secteur des services, en pleine expansion, pourrait contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire, en particulier à l'atténuation de la pauvreté. Des études pilotes sectorielles visant à éclairer diverses questions concernant l'évaluation de l'impact du commerce des services ont démarré dans quelques pays andins, en coopération avec la Banque mondiale et le DFID.

45. À la suite de consultations régionales et nationales, un certain nombre d'études sectorielles ont été lancées au cours de l'année, notamment dans les secteurs du tourisme (Brésil, Kenya, Indonésie), des services professionnels (Colombie, Indonésie), de la construction (Brésil, Indonésie), des services de distribution (Lituanie) et des télécommunications et des services financiers (Kenya).

46. Le secrétariat a achevé une étude intitulée «Assuring development gains from the international trading system and trade negotiations: International trade in oil and gas services»⁵⁹. Compte tenu du potentiel de croissance économique et de développement que le segment des services liés à l'industrie énergétique présente, les pays en développement, et en particulier les pays producteurs et exportateurs de produits énergétiques, doivent se doter d'une stratégie de promotion de leurs capacités nationales dans ce domaine, notamment dans les négociations en cours au titre de l'AGCS. Une assistance spécifique sur des questions relatives aux services énergétiques a par ailleurs été fournie à des pays riches en ressources énergétiques.

47. Des travaux d'analyse ont été entrepris dans le domaine des mesures de sauvegarde d'urgence et des subventions en vue de déterminer les domaines et les questions pouvant intéresser les pays en développement et de contribuer au progrès des travaux normatifs en cours au titre de l'AGCS.

⁵⁷ 17 juin 2004.

⁵⁸ UNCTAD/DITC/TNCD/MISC/2004/1.

⁵⁹ UNCTAD/DITC/TNCD/2004/4.

48. La CNUCED a apporté une contribution de fond au débat international en cours dans le cadre des négociations de l'AGCS sur le mode 4. Elle participe en outre à des travaux en coopération avec diverses organisations internationales basées à Genève au sein du Groupe informel de Genève sur les migrations. Quelques approches spécifiques en matière d'engagements au titre du mode 4 de l'AGCS ont été illustrées dans la note du secrétariat intitulée «Aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement»⁶⁰. Le secrétariat y aborde des questions intersectorielles intéressant particulièrement les pays en développement, par exemple celle des réglementations intérieures. Des réglementations intérieures adéquates et des politiques publiques actives, y compris des politiques commerciales, peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement. Des initiatives régionales et des règles et disciplines propices au développement dans le cadre du système commercial multilatéral concernant la reconnaissance des qualifications et des engagements commercialement valables sur la mobilité temporaire des prestataires de services professionnels pourraient beaucoup contribuer à accroître la participation des pays en développement au commerce international des services professionnels et à la mise en œuvre de l'article IV de l'AGCS.

49. Le secrétariat a répondu, notamment par la rédaction de documents techniques, aux demandes d'assistance émanant du COMESA, de la SADC, de la SACU et d'autres organisations régionales en matière de libéralisation du commerce des services dans le contexte de l'intégration économique et des négociations commerciales multilatérales. Une étude analytique a été réalisée sur différentes questions d'intégration économique dans le secteur des services⁶¹.

50. La CNUCED a continué de fournir une assistance aux pays en développement, aux groupements régionaux et autres groupements de pays ayant des intérêts communs et des préoccupations analogues dans les négociations en cours au titre de l'AGCS, ainsi qu'aux pays candidats à l'adhésion à l'OMC. Les pays bénéficiaires se sont félicités de cette assistance. Des activités de renforcement des capacités ont été réalisées dans un grand nombre de pays en développement suite à des demandes spécifiques, en particulier dans le contexte de l'établissement, pour les négociations, des listes de demandes et d'offres. Les pays en développement qui ont présenté des listes initiales de demandes et d'offres ont bénéficié d'une assistance de la CNUCED.

V. PRÉFÉRENCES, COMMERCE SUD-SUD ET ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

La CNUCED devrait approfondir ses travaux sur les préférences, le commerce Sud-Sud, y compris le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), et les interactions entre les accords et processus commerciaux régionaux et internationaux et leurs répercussions sur le commerce et le développement.

⁶⁰ TD/B/COM.1/EM.25/2.

⁶¹ UNCTAD/ITDC/TAB/28.

51. *Mesures prises*: La CNUCED a renforcé ses travaux sur les préférences commerciales, le commerce Sud-Sud et les interactions entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral. Elle a aidé les pays en développement et leurs groupements régionaux à: i) accroître l'utilisation des débouchés commerciaux et des préférences commerciales prévus par des arrangements préférentiels tels que le SGP, le régime commercial découlant des accords de Cotonou et autres arrangements bilatéraux, par une meilleure compréhension et une plus grande familiarisation des responsables gouvernementaux et des entreprises; ii) approfondir la compréhension des règles d'origine préférentielles et non préférentielles et formuler et négocier des règles d'origine correspondant à leurs besoins en matière de production industrielle et de développement; et iii) élaborer des stratégies commerciales adaptées à l'évolution du système commercial international.

52. Des missions consultatives et des ateliers sur le SGP, les règles d'origine et autres réglementations commerciales ont eu lieu à Beijing, Hanoi, Bangkok, Mexico et Buenos Aires. Il s'est principalement agi de fournir aux responsables gouvernementaux les compétences nécessaires pour résoudre les difficultés rencontrées dans l'utilisation du SGP et des règles d'origine. Le secrétariat a organisé plusieurs ateliers régionaux, auxquels il a également participé, dont i) une réunion sur les intérêts commerciaux et les besoins en matière de renforcement des capacités des pays asiatiques dans le cadre de la Conférence ministérielle de Cancún et au-delà (Bangkok), et ii) un colloque sur les interactions entre négociateurs de la Zone de libre-échange pour les Amériques et l'OMC (São Paulo). Des publications sont parues ou sont en cours de rédaction sur les schémas de préférences des États-Unis⁶², de l'Estonie⁶³ et de la Turquie⁶⁴, la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique⁶⁵ et les préférences commerciales en faveur des PMA⁶⁶.

53. Le secrétariat a aidé la SADC dans ses négociations sur l'instauration d'une zone de libre-échange pour les marchandises dès 1997 et elle fournit une assistance analogue pour l'élaboration d'un accord sur le commerce des services⁶⁷. Il aide l'Union douanière d'Afrique australe à élaborer une stratégie commune globale de commerce et de développement pour les pays membres de l'Union, et à évaluer l'impact d'accords en matière de services sur d'autres

⁶² UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.58/Rev.1.

⁶³ TD/B/GSP/ESTONIA/1.

⁶⁴ TD/B/GSP/TURKEY/1.

⁶⁵ UNCTAD/ITCD/TSB/2003/1.

⁶⁶ UNCTAD/ITCD/TSB/2003/8.

⁶⁷ Cette assistance a été expressément demandée par les ministres du commerce des pays membres de la SADC, et a été fournie à travers la participation d'experts de la CNUCED au processus de négociation (avec le secrétariat de la SADC) et la rédaction d'études et autres analyses sur, notamment, les règles d'origine, l'élimination des droits de douane et l'évaluation des offres, ainsi que le commerce des services.

partenaires commerciaux. Il a également aidé le COMESA à évaluer les incidences du commerce des services avec l'Union européenne au titre de l'Accord de Cotonou.

54. Au cours de la Semaine commerciale de Rio, la CNUCED a organisé un «Forum sur le multilatéralisme et le régionalisme: la nouvelle interface» et a distribué une note d'information sur ce sujet. Pour les participants au Forum, il était essentiel de veiller à ce que les accords commerciaux régionaux contribuent davantage au renforcement du système commercial multilatéral en en réduisant les incidences négatives possibles, tout en permettant aux pays en développement d'optimiser leurs gains commerciaux aux différentes étapes de l'intégration. Il a également été suggéré que la CNUCED aide les pays en développement à maîtriser les interactions entre multilatéralisme et régionalisme: a) en facilitant les échanges d'expériences, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés d'accords commerciaux régionaux; b) en encourageant la création de réseaux et l'échange d'informations entre pays participant à des accords commerciaux régionaux; c) en facilitant la formation de consensus et la coopération internationale sur la contribution au développement des accords commerciaux régionaux et leurs interactions avec le système commercial multilatéral; d) en réalisant une évaluation des incidences sur le développement des accords commerciaux régionaux; et e) en revitalisant et en renforçant le SGPC.

55. Concernant le SGPC, les pays en développement ont décidé, à l'occasion de la onzième session de la Conférence, de lancer un troisième cycle de négociations. La CNUCED fournit un appui technique en la matière au Comité des participants du SGPC.

56. À la onzième session de la Conférence, plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont examiné le phénomène de la *nouvelle géographie du commerce*, qui ouvre de nouvelles perspectives au commerce Sud-Sud, sur la base d'une note d'information établie par le secrétariat⁶⁸. Ils ont notamment attiré l'attention sur les points suivants: a) la nouvelle géographie du commerce non seulement apporte des gains commerciaux, mais renforce également la solidarité et l'équité entre les pays; b) elle offre un potentiel accru de coopération bénéfique entre pays en développement, sur la base de règles équitables et de la solidarité, y compris l'octroi d'un traitement spécial aux pays les plus faibles; et c) un commerce Sud-Sud élargi complète bien davantage le commerce Nord-Sud qu'il ne le remplace.

57. Un débat a par la suite eu lieu à la cinquante et unième session du Conseil du commerce et du développement – «Suite donnée à la onzième session de la Conférence: Faits nouveaux concernant les relations économiques internationales» – sur la base de notes d'information du secrétariat⁶⁹. Dans son résumé des débats⁷⁰, le Président du Conseil du commerce et du développement a indiqué que la tendance à l'instauration d'une nouvelle géographie du commerce était un phénomène heureux, qui teintait d'une note d'optimisme les résultats des pays en développement dans le commerce mondial, mais qu'il fallait se montrer prudent car de nombreux pays en développement, en particulier les pays africains, les PMA et les petits pays,

⁶⁸ TD/404.

⁶⁹ TD/404 et TD/B/51/6.

⁷⁰ TD/B/51/L.7.

ne semblaient pas contribuer beaucoup à cette tendance positive et certains perdaient même des parts de marché.

58. Le secrétariat a fourni une assistance au Groupe des 77 et à la Chine pour l'organisation et le déroulement d'un forum de haut niveau sur le commerce et l'investissement, à Doha⁷¹. Les participants y ont examiné des initiatives d'expansion du commerce et de l'investissement Sud-Sud en contribution au Sommet du Sud en 2005, pour lequel la CNUCED fournira un appui technique.

VI. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

59. *Mesures prises:* Les activités de recherche, de formation de consensus, de renforcement des capacités et d'assistance technique de la CNUCED sont, selon qu'il convient, réalisées en coopération avec d'autres organisations, dont l'OMC, le CCI, le PNUD, le PNUE, les commissions régionales de l'ONU, le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds commun pour les produits de base, l'Union africaine, le Secrétariat du Groupe des États ACP, la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth, les secrétariats de groupements régionaux d'intégration et des organismes de produit de base. La CNUCED entretient également des relations étroites avec la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé – notamment Third World Network, Centre Sud, Oxfam, CUTS, Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement, Institut international du développement durable, International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance, Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies, Southern African Trade Research Network, Consortium pour la recherche économique en Afrique, Réseau LATN, Economic Research Forum pour le Moyen-Orient. Les programmes de renforcement des capacités bénéficient d'un appui financier de la part de pays et d'institutions donateurs. La plupart des activités nationales sont réalisées en étroite collaboration avec des institutions et des organisations locales; cette coopération entre la CNUCED, les pays en développement, d'autres institutions et des donateurs s'est révélée très efficace pour l'échange de connaissances et de compétences et la mise en place de réseaux pour la fourniture d'une assistance pour le renforcement des capacités liées au commerce, la réalisation de travaux de recherche et d'analyse directive et la promotion des discussions intergouvernementales.

60. La CNUCED est chargée de convoquer le Groupe de travail du commerce du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, qui réunit la CNUCED, les commissions régionales de l'ONU et le PNUE. Les réunions de ce groupe de travail ont pour objectif de renforcer la coopération entre les principales institutions économiques des Nations Unies afin d'accroître les synergies pour l'appui au commerce et aux activités connexes. Le Groupe s'est notamment réuni pour examiner la préparation de la onzième session de la Conférence et celle du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007.

⁷¹ Doha (Qatar), 5 et 6 décembre 2004.